Tableau du régime des principaux travaux, aménagements, constructions et démolitions dans les abords d'un monument historique au titre du Code de l'Urbanisme (Décret 2017-456 du 29/03/2017)

Nature des travaux	Autorisation nécéssaire avant loi LCAP	Autorisation nécessaire depuis loi LCAP
Construction neuve ou extension inférieure à 5m² de surface de plancher ou d'emprise au sol	Aucune	**Déclaration Préalable (art. R421-11 I a)**
Eoliennes hauteur inférieure à 12 mètres (mât + nacelle)	Aucune	**Déclaration Préalable (art. R421-11 II b)**
Châssis et serres : dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1,80 mètres et la surface au sol sur une même unité foncière est inférieure ou égale à 2000 m²,	Aucune	**Déclaration Préalable (art. R421-11 II e)**
Mur quelque soit la hauteur et mur de soutènement	Aucune pour mur de soutènement ou inférieur à 2 mètres (hors mur de clôture)	**Déclaration Préalable (art. R421-11 I c)**
Clôtures	Aucune si la commune n'a pas instauré cette obligation	**Déclaration Préalable (art. R421-12 a)**
Mobilier urbain	Aucune	**Déclaration Préalable (art. R421-25)**
Terrasses de plain-pied	Aucune	**Déclaration Préalable (art. R421-11 II g)**
Fosses agricoles de 1 à 100 m²	Aucune si inférieure à 10 m²	**Déclaration Préalable (art. R421-1)**
Démolitions	Aucune si la commune n'a pas instauré cette obligation	**Permis de Démolir (art. R421-28 a et b)**
Ravalement de façades	Aucune sauf si situé en co-visibilité d'un MH	**Déclaration Préalable (art. R421-17-1 a)**
Lotissement dès le 1er lot à bâtir sans équipement commun	Déclaration Préalable de Division	**Permis d'Aménager (art. R421-19 a)**
Aire de jeux	Aucune	**Permis d'Aménager (art. R421-20)**
Aires de stationnement de - de 50 places	Déclaration Préalable	**Permis d'Aménager (art. R421-20)**
Création d'un espaces public	Aucune	**Permis d'Aménager (art. R421-20)**
Création ou modification des caractéristiques d'une voie	Aucune	**Permis d'Aménager (art. R421-21)**
Modification d'une voie ou d'un espace public (hors entretien)	Aucune	**Déclaration Préalable (art. R421-25)**
Plantation sur le domaine public	Aucune	**Déclaration Préalable (art. R421-25)**